



Consultation du public relative à la « position de l'ASN sur les orientations de la phase générique des quatrièmes réexamens périodiques des réacteurs de 1300MWe » ouverte du 17 octobre au 17 novembre 2019

Novembre
2019

CONTRIBUTION DE L'ANCCLI

CONTEXTE

L'ASN s'apprête à prendre position sur les orientations génériques des quatrièmes réexamens périodiques (RP4) des réacteurs de 1300MW. Cette position suit une position de 2016 sur le même thème concernant les réacteurs de 900MW. L'ANCCLI constate avec satisfaction que cette prise de position devrait être prise plus tôt par rapport aux premières échéances de réexamen des réacteurs 1300MW que pour les 900MW, ce qui permet de s'attendre à un calendrier moins contraint pour l'instruction des dossiers et donc à plus de souplesse pour l'organisation d'une bonne concertation. En effet, les premières échéances pour les réexamens des réacteurs concernés commencent en 2027. L'ANCCLI espère que, cette fois-ci, l'ASN sera en mesure de publier ses décisions sur l'aspect générique des RP4 avant les premières visites décennales. L'ANCCLI souhaite également que des temps d'échanges et de partage d'informations avec les CLI et la société civile puissent se tenir tout au long de l'instruction. Par ailleurs, les processus de décision devraient inclure une participation du public aux décisions sur l'opportunité des prolongations, et non uniquement sur leurs modalités.

RETOURS SUR LA CONSULTATION VD4-900

Lors de la consultation du public sur les orientations génériques des quatrièmes réexamens périodiques de sûreté des réacteurs de 900MW, l'ANCCLI avait apporté sa contribution. Très peu de ses demandes avaient été suivies d'une modification du projet de position. Cependant, l'ASN avait envoyé en 2018 un courrier à EDF lui demandant de préparer des éléments de réponse à une partie des remarques de l'ANCCLI avant mai 2018. L'ANCCLI regrette de n'avoir toujours pas reçu de réponse. Ceci soulève des interrogations quant à l'intérêt porté aux réponses aux consultations publiques de l'ASN.

L'ANCCLI considère que les remarques formulées lors de la consultation du public sur les RP4 des réacteurs de 900MW sont également applicables à la présente consultation. L'ANCCLI réitère ses demandes concernant : la nécessité d'établir un bilan des marges disponibles, ainsi qu'un bilan des écarts qui subsisteront entre le niveau de sûreté à l'issue des réexamens et le niveau de sûreté applicable aux réacteurs de nouvelle génération, et le besoin d'explicitation des termes laissant place à interprétation tels que « s'approcher autant que possible du niveau de sûreté applicable aux réacteurs de troisième génération ». L'ANCCLI est également toujours en attente de la publication du calendrier de fermeture des réacteurs que l'ASN a demandé à EDF dans son courrier du 28 juin 2013.

L'ANCCLI avait également formulé des attentes au sujet de la robustesse des piscines aux agressions externe, notamment à la chute d'avion. Depuis 2016, ce sujet a été largement débattu dans l'espace public. Malgré des demandes récurrentes, notamment lors de la concertation RP4-900, ou encore récemment lors de la réunion d'échange du 16 octobre 2019 organisée par l'ASN sur le thème des RP4-1300, la « bunkérisation » des piscines n'a pas été demandée à EDF, ni même son étude. L'ANCCLI considère que ce sujet mériterait plus d'attention lors de l'instruction de l'éventuelle prolongation des réacteurs de 1300MW.

ENCEINTES DE CONFINEMENT

L'ANCCLI souhaite apporter quelques commentaires nouveaux par rapport à ceux portés dans le cadre des RP4-900. En premier lieu, l'ANCCLI souligne qu'une des principales différences techniques entre les réacteurs de 900MW et ceux de 1300MW concerne les enceintes de confinement. Alors que pour les premiers, l'enceinte de confinement est constituée d'une simple paroi dotée d'une peau métallique, celle des seconds est à double paroi mais sans peau métallique. Le retour d'expérience montre que le vieillissement des enceintes dans le cas des 1300MW conduit à des élévations de taux de fuite importants, qui ont nécessité à plusieurs reprises de réaliser des réparations, en appliquant une couche de résine sur l'intrados de l'enceinte interne. De nouvelles réparations sont prévues sur l'extrados de l'enceinte interne. L'ANCCLI souhaiterait que la conformité des enceintes fasse l'objet d'une attention particulière lors des visites décennales, et que le comportement en situation accidentelle des résines soit mieux étudié. Les réparations successives par application de résine pose question quant à la tenue réelle des enceintes en cas d'accident. Leur application avant la réalisation des épreuves enceinte pourrait masquer la détection d'un vieillissement plus rapide que prévu des enceintes.

REFERENTIEL PRIS EN COMPTE

Par ailleurs, l'ANCCLI considère que, concernant la démarche consistant à rapprocher le niveau de sûreté des réacteurs du niveau attendu pour les réacteurs les plus récents, le référentiel ne devrait pas être seulement le réacteur EPR de Flamanville, mais également l'EPR2 ou EPR-NM. En effet, en cas de prolongation au-delà de 40 ans des réacteurs de 1300MW, ceux-ci pourraient coexister avec de nouveaux EPR. L'ASN a publié en juillet 2019 un avis « relatif au dossier d'options de sûreté présenté par EDF pour le projet de réacteur EPR nouveau modèle (EPR NM) et à son évolution de configuration EPR 2 ». L'ANCCLI considère que les positions de l'ASN exprimées dans cet avis devraient également s'appliquer aux réacteurs de 1300MW dans le cadre d'une éventuelle prolongation.

PERIMETRE DES REEXAMENS

En ce qui concerne le périmètre des quatrièmes réexamens, l'ANCCLI souhaiterait que soit clarifiée la séparation entre VD4 et mise en œuvre des mesures post-Fukushima. En effet, alors que le retour d'expérience de Fukushima était initialement présenté comme devant être réalisé sur une dizaine d'années, l'intégration de certaines mesures dans le calendrier des VD4 conduirait à les mettre en œuvre vers 2035 pour les derniers réacteurs 1300MW, soit près de 25 ans après le début de la catastrophe. L'ANCCLI considère que les mesures prévues devraient être mise en œuvre plus tôt, en dissociant le calendrier du post-Fukushima de celui des quatrièmes réexamens. Par ailleurs, l'ANCCLI souhaiterait que soit précisée l'articulation entre l'instruction des dossiers liés aux RP4 et l'instruction des dossiers concernant un éventuel changement de combustible utilisé dans les réacteurs 1300MW (URE et MOX).

CAPACITES INDUSTRIELLES DE L'EXPLOITANT

En ce qui concerne les capacités industrielles de l'exploitant à mener les chantiers de grande ampleur attendus dans la perspective d'une prolongation, l'ANCCLI souhaiterait que l'ASN clarifie la manière dont elle contrôle que l'exploitant dispose bien des « ressources techniques, financières et humaines » nécessaires pour faire face à ses responsabilités en matière de sûreté, conformément à l'article L593-6 du Code de l'environnement. L'ANCCLI note que pour les réacteurs de 900MW, l'ampleur des modifications attendue a conduit EDF à proposer, et l'ASN à accepter, que les travaux soient menés en deux phases : l'une lors de la VD, la seconde 4 ans plus tard. L'ANCCLI regrette que cette décision ait été prise sans concertation. Cette organisation n'est pas présentée dans le projet de position de l'ASN pour les réacteurs de 1300MW. Si EDF souhaite reprendre le même schéma, l'ANCCLI souhaiterait que le public puisse s'exprimer sur ce choix – et que son avis soit pris en compte.

CAPACITES DE L'ASN A FAIRE RESPECTER SES DECISIONS

Enfin, l'ANCCLI s'étonne de constater que l'ASN indique que certaines de ses demandes datant de 2007 concernant des études de sûreté liées au risque de chute d'assemblage en piscine « restent sans réponse à ce jour », sans qu'il ne semble y avoir de réaction plus ferme de la part de l'ASN qu'un simple « rappel ». De tels retards dans les réponses de l'exploitant, et la difficulté apparante voire l'impossibilité de l'ASN à endiguer ces retards sont inquiétants dans un contexte de prolongation massive de la durée de fonctionnement des réacteurs entraînant un volume considérable d'études et de travaux.